

Paris, le 20 septembre 2016

Natixis s'engage sur la Qualité de Vie au Travail

Natixis et trois organisations syndicales, CFDT, CFTC et UNSA, ont signé le 26 août dernier un accord sur la Qualité de Vie au Travail. Il pose un cadre général et vise à développer des actions concrètes ainsi qu'à faire évoluer les pratiques et les comportements en faveur d'une meilleure qualité de vie au travail.

Convaincue que la performance durable de l'entreprise passe par la conciliation entre la recherche de performance et l'attention portée à ses salariés, Natixis a souhaité définir un cadre général structuré pour promouvoir la qualité de vie au travail. Signé pour trois ans, applicable depuis le 1^{er} septembre, cet accord encourage les initiatives et favorise les expérimentations pour faire évoluer les modes de fonctionnement et les pratiques au sein de Natixis.

« La qualité de vie au travail est un levier important d'engagement et de bien-être des collaborateurs. Elle contribue à leur fidélisation et à l'attractivité de Natixis. Cet accord illustre clairement notre volonté de mettre les collaborateurs au cœur de la réussite de Natixis », déclare Anne Lebel, directrice des Ressources Humaines de Natixis.

Les actions et mesures de l'accord sont regroupées autour de quatre thèmes :

Conditions de travail : pour permettre à chacun de fournir un travail de qualité (respect des chartes du bon usage des e-mails et des bonnes pratiques de réunions, accès facilité à l'information et aux outils digitaux, encouragement des démarches participatives, expérimentations de groupes d'expression sur le travail...).

Relations et coopération : pour renforcer le collectif et le lien social dans un contexte de travail qui se digitalise (attention portée à la convivialité et à la qualité des relations, accentuation des actions de développement des compétences managériales, expérimentation de nouveaux aménagements des espaces de travail...).

Bien-être au travail : pour prévenir les risques pour la santé et faciliter l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle (aide à la parentalité via l'accès à une plate-forme de services, mise en place de nouvelles conciergeries, maintien du dispositif de places en crèches interentreprises, déploiement du télétravail, encouragement à l'engagement solidaire et associatif...).

Accompagnement des transformations : pour mieux anticiper les impacts des projets de transformation sur les conditions de vie au travail et intégrer la dimension humaine dans la conduite de changements (évaluation des impacts humains, communication et association renforcée des collaborateurs aux différentes étapes des projets...).

L'accord prévoit enfin la création d'un Observatoire paritaire de la Qualité de Vie au Travail.

Cet accord s'inscrit dans la continuité de la démarche « Work & Life at Natixis » lancée début 2016 ainsi que des nombreuses initiatives engagées dans les entités de Natixis, y compris à l'international, ces dernières années.

A propos de Natixis

Natixis est la banque internationale de financement, de gestion, d'assurance et de services financiers du Groupe BPCE, deuxième acteur bancaire en France avec 35 millions de clients à travers ses deux réseaux, Banque Populaire et Caisse d'Épargne.

Avec plus de 16 000 collaborateurs, Natixis intervient dans trois domaines d'activités au sein desquels elle dispose d'expertises métiers fortes : la Banque de Grande Clientèle, l'Épargne & l'Assurance et les Services Financiers Spécialisés.

Elle accompagne de manière durable, dans le monde entier, sa propre clientèle d'entreprises, d'institutions financières et d'investisseurs institutionnels et la clientèle de particuliers, professionnels et PME des deux réseaux du Groupe BPCE.

Cotée à la Bourse de Paris, elle dispose d'une structure financière solide avec un total fonds propres CET1 en Bâle 3(1) de 12,4 milliards d'euros, un ratio CET1 Bâle 3(1) à 11,0 % et des notations long terme de qualité (Standard & Poor's : A / Moody's : A2 / Fitch Ratings : A).

(1) Sur la base des règles CRR-CRD4 publiées le 26 juin 2013, y compris compromis danois – sans mesures transitoires - sauf IDA sur pertes reportables et pro forma du phasage additionnel du stock d'IDA conformément au règlement 2016/445.

Mise à jour des chiffres : 30 juin 2016

Contacts presse :

Sonia Dilouya

Tél.: +33 1 58 32 01 03

Mail: sonia.dilouya@natixis.com

Laure Sadreux

Tél.: +33 1 58 19 34 17

Mail: laure.sadreux@natixis.com

www.natixis.com

